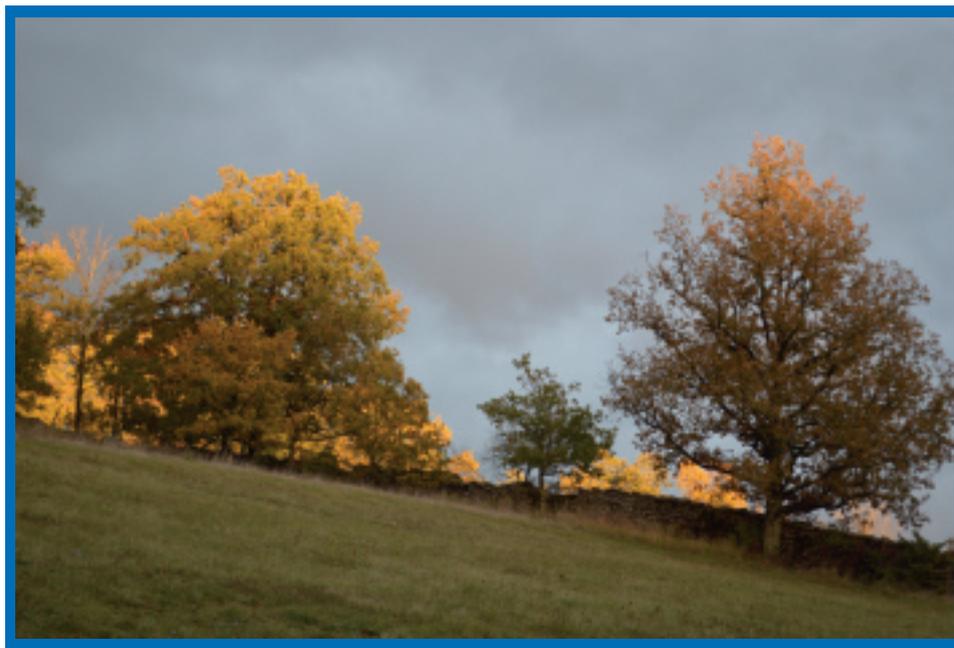


Bulletin municipal - Carayac



- Ce huitième numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles synthétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun.

L'équipe municipale.

Mairie - Le Bourg - Carayac
Mél : mairiecarayac@wanadoo.fr
Tél : 05.65.40.73.93
Permanences : Mardi (8h-13h)
(14h-16h)

Une participation aux frais de
50 € sera demandée lors de
l'utilisation de la salle
communale.

Echos du conseil municipal ...

- Validation du budget 2018 d'un montant de 70 000 €.
- Approbation du projet pluri-annuel (3 années) de réfection des routes. Pour 2018 la route de Carayac à Gréalou (27 000 €). En 2019 la route de Lascouailles et en 2020 la route du Poux del Mas. L'ensemble du projet est évalué à 43 000 € avec une avance de trésorerie par la communauté du Grand Figeac.
- Le règlement européen sur la protection des données personnelles est applicable depuis mai 2018 dans tous les pays de l'Union Européenne. C'est le centre de gestion du Lot qui prend en charge cette obligation. Le coût pour la commune sera de 215 € et ensuite une participation financière de 330 €/an.

Centre-ville...

Deux cent vingt-deux villes de taille moyenne ont été retenues pour bénéficier du plan gouvernemental de revitalisation des centres-villes baptisé « **Action cœur de ville** ». Lancé à la mi-décembre 2017, ce plan doit permettre de mobiliser plus de 5 milliards d'euros sur cinq ans pour ramener notamment des habitants et des commerces dans les cœurs de ville désertés. Sur les 222 villes retenues **Cahors** et **Figeac** en ce qui concerne le département du Lot. Environ 1 million d'€ par an et ce pendant cinq années pour chacune de ces deux villes.

Un vin nouveau ...

La communauté de communes du Grand Figeac souhaite accompagner un projet de vignoble et donc une production d'un vin de qualité sur son territoire. Le mercredi 14 mars a été proposé la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), lors d'une assemblée générale constitutive. Pour produire ce «Côtes du Lot» bio, un vignoble de 5 hectares sera implanté à La Vinadie, avec un chai de 300 m².

Le prix des parts sociales est fixé à 20 € et les souscriptions sont ouvertes.

Sera donc produit un vin rouge conduit en démarche biologique avec appellation «Côtes du Lot» valorisée à **8 € la bouteille**, dès 2022.

Les premières vendanges étant envisagées pour 2021. Le vignoble produira entre 20 000 et 35 000 bouteilles par an sur un assemblage : 40 % malbec, 40 % merlot rouge et 20 % mansois. À terme, le capital de la SCIC la Vinadie représentera 320 000 €, dont 50 % détenus par le Grand Figeac qui assumera les 3 années d'implantation du vignoble.

(http://www.grand-figeac.fr/programmes_en_cours.html)

Loup ...

• **Présence du Loup en groupe dans les départements du Lot et de la Dordogne.**

" Mercredi 21 mars 2018, deux témoins qui se rendaient sur un parc ont surpris deux canidés à l'approche d'un troupeau d'ovins vers 20h30. Le parc est situé dans une surface boisée et de prairies de 7 hectares; non loin de la commune de Campagnac-les-Quercy.

Jeudi 22 mars un relevé de piste complet a été effectué. De nombreuses empreintes ont été relevées à une dizaine de mètres derrière le muret cité plus haut, sur une ancienne fumiére.

Dans les faits, les deux loups concernés semblent avoir établi une zone vitale de près de 28 000 ha, à cheval sur les départements de la Dordogne et du Lot, il est probable que ces deux individus - dont les indices de présence sont relevés à de nombreuses reprises en 2017 et 2018 aient dispersés dès l'été 2016 du département voisin de la Corrèze où ils ont été repéré au sud de Tulle le 13 juillet 2016. La dispersion d'un autre individu sur le département du Lot, à l'est de La Capelle-Marival, en 2015 est également à prendre en compte".

(<https://observatoireduloup.fr>)



Loup, y-est-tu ?

Linky (suite !)

• **Mise en demeure par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) d'Enedis par rapport à la collecte de données personnelles au travers de la pose des "nouveaux" compteurs Linky.**

C'est la décision 2018-007 du 5 mars 2018 (<https://www.cnil.fr>). La demande de la CNIL est la suivante :

"Le code de l'énergie prévoit que l'enregistrement des données de consommation horaires puisse s'effectuer en local dans la mémoire du compteur Linky. **Cependant, cet enregistrement en local n'est pas encore mis en place par Enedis pour des raisons techniques.** Aujourd'hui, aucun historique de la consommation détaillée n'est donc conservé dans le compteur. Lorsque cette possibilité sera mise en place, les données pourront alors être conservées dans le compteur de l'abonné sans transmission au gestionnaire de réseau ou à un tiers. **En principe, l'abonné devra pouvoir faire ce choix à tout moment, sans avoir à justifier sa décision. Ainsi, l'abonné pourra s'opposer à cette conservation en local grâce à une case à cocher dans son espace sécurisé sur le site d'Enedis. Il pourra aussi, à tout moment, désactiver la conservation ou supprimer les données de son compteur** (par exemple en cas de déménagement). Cet enregistrement « en local » a été prévu afin de permettre à l'abonné de consulter simplement l'historique de ses consommations détaillées (par exemple, pour mieux maîtriser sa consommation d'énergie et réfléchir aux actions qui lui permettrait de réduire sa facture), même s'il n'a pas activé la possibilité pour le gestionnaire du réseau de distribution de procéder à leur collecte".

Tiques

Du mois d'avril au mois de novembre les amateurs d'activités dans la nature (promeneurs, randonneurs, campeurs, ramasseurs de champignons) ainsi que les professionnels (agriculteurs, jardiniers, bûcherons) doivent se protéger contre les tiques car certaines d'entre elles transportent un microbe qui peut être transmis lors de la pique.

La **maladie de Lyme** ou **borréliose de Lyme** est l'infection due à ce microbe. L'infection peut apparaître après plusieurs mois ou plusieurs années par une atteinte grave des nerfs, des articulations, du coeur et de la peau. **Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes.**

Choucroute !

• Dimanche 18 mars à partir de 12h 30 c'est "choucroute". Une quarantaine de convives a fait honneur à la soupe, à la choucroute, au fromage et à la coupe de salade de fruits préparés par l'équipe du comité des fêtes pilotée par les dames Elise, Emmeline et Nadine. La salle communale était chauffée par le poêle à granulés flambant neuf que Bernard G. a installé.



Canicule ?

En 2007 les fortes chaleurs (canicule) ont tué 70 000 personnes en Europe dont 20 000 en France. Par définition, on parle de canicule lorsque les températures observées sont élevées jour et nuit pendant trois jours d'affilée. « **Plus il fait chaud le jour, plus on fatigue. Plus il fait chaud la nuit, moins on récupère** ». Les bébés, les femmes encientes et les personnes âgées sont particulièrement concernés et doivent impérativement boire régulièrement de l'eau, éviter les efforts et mouiller leur corps pour le rafraîchir.

En savoir plus ...

Se protéger des tiques :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1712.pdf>

Quelques gestes simples en cas de canicule :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1027.pdf>

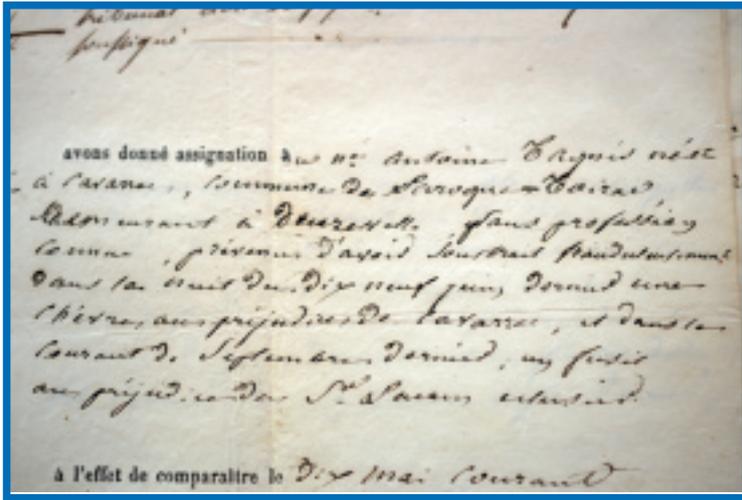
Ce bulletin (N° 8) est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale. Le directeur de la publication est **Jean-Pierre Pfenninger**, maire de Carayac. Les photographies, la rédaction et la mise en page sont assurées par **Bernard Bonnet** avec comme outil de composition le logiciel libre de publication assistée par ordinateur (PAO) :

Scribus 1.5.3



HistoireS (6)

1850 (suite)



- On retrouve donc **Antonio Tagnés**, sans profession connue demeurant à Decazeville. Il est jugé le 10 mai 1851 pour avoir frauduleusement soustrait une chèvre au préjudice du nommé **Cavarroc** et un fusil au sieur Lacan. Pour ces faits le sieur Tagnés est condamné à treize mois d'emprisonnement.

- Mort d'**Honoré de Balzac** le 18 Août, connu pour sa "Comédie humaine".

- Le 21 novembre 1850 **Louis Castagnié**, 55 ans, né à Carayac, actuellement cultivateur à St Pierre Toirac est condamné à une année d'emprisonnement et 200 francs de dommages pour **David Pradié**.

En effet le 18 Août il se bat avec David Pradié qui a une incapacité de travail de plus de 20 jours.

A la lecture du compte rendu des gendarmes on s'aperçoit que David Pradié a voulu intervenir dans une altercation entre **Louis** et **Joseph Cariteau** et leur cousin Louis Castagnié ... Il reçoit un coup, pense que c'est un coup de pierre, retire sa main couverte de sang et reçoit une deuxième coup, se sent faiblir et il s'écrie "On m'a coupé le poignet ... c'est Louis".

Au procès David Pradié indique "par suite du coup que j'ai reçu je suis encore estropié et il est probable que je ne pourrai jamais me servir de ma main droite". Personne n'a pu savoir si l'objet tranchant était une serpette ou un couteau.

1851

- Comment la commune de Carayac est vue dans l'ensemble des communes du département du Lot ? **Les contrôleurs des contributions directes**, cette année là, produisent des monographies cantonales et communales :

"Carayac est une petite commune située dans les traverses, entre la route départementale de Figeac à Cahors, par Limogne, et la rivière Lot, à 14 km au sud-ouest de Figeac, chef-lieu de son arrondissement et à 13 km au nord-est de Cajarc, chef-lieu de son canton.

Les impôts se paient à Gréalou, commune voisine.

Son territoire embrasse, sur les plateaux calcaires qui dominant le bassin du Lot, une étendue de 358 hectares. Les terres, les pâturages et les bois sont semblables à la plus grande étendue de ceux de Gréalou, de Cajarc, de Saint-Jean-de-Laur et de Cadrieu, et ses vignes ressemblent à celles de Montbrun et de Laroque du même canton. Comme dans ces contrées, les propriétaires élèvent des troupeaux de bêtes à laine et les font parquer sur les terres labourables.

Tous les héritages sont composés de pièces éparses, toutes closes par des murs en pierre sèches ; deux ou trois seulement atteignent la valeur de 15 à 25 000 francs.

Carayac exporte des bestiaux, quelques céréales et du bois. Ses bestiaux se vendent aux foires de Cajarc ou de Figeac, ses bois et ses céréales, au marché de cette dernière ville.

Un chemin de traverse avec de fortes rampes d'une longueur de 5 km conduit à la route départementale de Figeac à Cahors, par Limogne et Cajarc. Ses autres chemins vicinaux sont encore moins praticables.

D'après le recensement de 1851 la population est de 231 habitants formant 55 ménages. Tous sont agriculteurs. On ne voit figurer au rôle des patentes qu'un cabaretier, un forgeron et un cordonnier".

- Dans **L'Impartial** - journal de l'arrondissement de Figeac du dimanche 2 mars on peut lire l'article suivant : "Un arrêté de M. le Préfet du Lot porte que la chasse sera close, dans notre département, le 10 mars prochain, à l'exception de la chasse aux ortolans et aux alouettes qui demeure permise aux personnes munies de permis de chasse, savoir :

la première aux nappes, depuis le 15 avril jusqu'au 15 juin pour le passage d'arrivée et du 15 août au 15 octobre pour le passage du départ, et la seconde soit aux lacets, soit aux nappes, depuis le 15 octobre jusqu'au 31 mars".

Comment faire les nappes ? Mr. **Marsan** en 1822 publie un "Manuel du chasseur et des gardes-chasse" et il précise : "Les nappes pour prendre les ortolans et les alouettes doivent être faites de bon fil bien délié et rondement rotors en deux brins : les mailles seront en losange; on les fera d'un pouce pour les alouettes, et de neuf lignes pour l'ortolan".

- Le **Courrier du Lot** du 20 novembre 1851 : "Depuis trois ou quatre jours la température s'est refroidie d'une manière sensible. Une grande quantité de neige est tombée hier et ce matin. Ce soir à quatre heures, au moment où nous mettons sous presse, la malle de Paris n'est pas encore arrivée. Ce retard si considérable semble annoncer que dans le Limousin et le Haut-Quercy la route doit être fort mauvaise".